

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 06487 Numéro SIREN : 491 599 056 Nom ou dénomination : 7TH MAGNITUDE

Ce dépôt a été enregistré le 02/02/2022 sous le numéro de dépôt 16127



20220161272020

DATE DEPOT : 02/02/2022

N° DE DEPOT : 16127

N° GESTION : 2020B06487

N° SIREN : 491599056

DENOMINATION : 7TH MAGNITUDE

ADRESSE : 2 rue Parrot 75012 Paris

MILLESIME : 2020

« 7TH MAGNITUDE »

Société par actions simplifiée au capital de 7 500 Euros

Siège social : 2, rue Parrot

75012 PARIS

RCS PARIS B 491 599 056

SIRET : 491 599 056 00042 APE : 5920 Z



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 JUIN 2021

L'An Deux Mil Vingt-et-un, le trente juin à dix heures, les actionnaires de la société se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation faite par le Président par lettres simples en date du 15 juin 2021.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Matthieu LE CARPENTIER, préside la séance, en sa qualité de Président.

Monsieur Abdoulaye DOUCOURE remplit les fonctions de scrutateur.

La feuille de présence est certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué.

L'assemblée des actionnaires présents réunissant l'intégralité des actions du capital social, l'assemblée peut valablement délibérer aux conditions de majorité requises par la loi et les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la Société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- le double des lettres de convocation,
- le rapport spécial du Président,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

AD
HL

Puis, Monsieur le Président déclare que l'ensemble de ces pièces, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,
- Quitus au Président,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Rappel de la rémunération du Président,
- Rappel de la rémunération du Directeur Général,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Président, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice social de la société, courant du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020, soit 108 832 €, au poste « Autres réserves » dont le solde créditeur s'élèvera à la somme de 424 844 €.

h w AD

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Nbre d'actions par action</u>	<u>Dividende net par action</u>	<u>Dividendes bénéficiant de l'abattement de 40 %</u>	<u>Dividendes nets globaux</u>
31.12.2019	100	3 300 €	NEANT	330 000 €
31.12.2018	100	16 000 €	NEANT	1 600 000 €
31.12.2017	100	2 800 €	NEANT	280 000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions réglementées de la nature de celles visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, en prend acte purcement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle qu'au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, Monsieur Matthieu LE CARPENTIER a perçu une rémunération de 23 212,80 € brut au titre de ses fonctions de Président conformément aux décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} juillet 2018.

Le mandataire social de la société est assimilé à un cadre au sens de l'article 4 et 4 bis pour l'ensemble des cotisations sociales obligatoires et facultatives.

L'Assemblée Générale rappelle néanmoins que le Président a droit au remboursement de ses frais de missions et de déplacements engagés dans l'exercice de ses fonctions sur présentation de justificatifs et perçoit pour ses frais de véhicule des indemnités kilométriques calculées selon le barème fiscal en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AD
AL

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle qu'au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, Monsieur Abdoulaye DOUCOURE a perçu une rémunération de 19 020 € brut au titre de ses fonctions de Président conformément aux décisions prises par le Président en date du 1^{er} juillet 2020.

Le mandataire social de la société est assimilé à un cadre au sens de l'article 4 et 4 bis pour l'ensemble des cotisations sociales obligatoires et facultatives.

L'Assemblée Générale rappelle néanmoins que le Directeur Général a droit au remboursement de ses frais de missions et de déplacements engagés dans l'exercice de ses fonctions sur présentation de justificatifs et perçoit pour ses frais de véhicule des indemnités kilométriques calculées selon le barème fiscal en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par les membres du bureau.

Monsieur Matthieu LE CARPENTIER

Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'X' followed by a series of loops and a horizontal stroke.

Monsieur Abdoulaye DOUCOURE

Scrutateur

A handwritten signature in black ink, starting with a stylized 'X' followed by a series of loops and a horizontal stroke.



7TH MAGNITUDE SAS

2 rue Parrot

75012 PARIS

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

X Certifié Conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2021

Page 23

Désignation de l'entreprise : 7TH MAGNITUDE SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 2 rue Parrot		75012 PARIS	
Durée de l'exercice précédent* 12		Néant ☐	
Numéro SIRET* 49159905600042			
		Exercice N clos le 31122020	
		N-1 31122019	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières actives	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an :	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

AD MW

Formulaire obligatoire l'article 51 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise : 7TH MAGNITUDE SAS

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7...500.....)	DA		7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	750	750	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours DI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	533 676	25 526	
	Report à nouveau	DH		246 429	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(108 832)	591 721	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	433 094	871 926	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	241 383	241 722	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	20 826	52 736	
	Dettes fiscales et sociales	DY	95 063	144 474	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	3 758	3 758	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	200 000		
	TOTAL (IV)	EC	561 030	442 690	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	994 124	1 314 616	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC			
	{ Ecart de réévaluation libre	ID			
	{ Réserve de réévaluation (1976)	IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	561 030	442 690	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 7TH MAGNITUDE SAS

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code Général des Impôts)

Designation de l'entreprise : 7TH MAGNITUDE SAS

Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	91 715	PF		PG		PII	91 715
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	400	QA	2 084	QB		QC	2 484
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
Immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 310	QM	2 684	QN		QO	21 993
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	19 710	QV	4 768	QW		QX	24 477
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ON	111 424	OP	4 768	OQ		OR	116 192

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de votres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant NP + NQ + NR	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie Quotidia

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : 7TH MAGNITUDE SAS

Néant ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TF	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	03	04	05	06
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	1J	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	05
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6Y	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	7V	7Z	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7U	7Z	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

7TH MAGNITUDE SAS

31/12/2020

[illegible]

Désignation de l'entreprise : 7TH MAGNITUDE SAS

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	CL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	CP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	3 647		3 647						
	Autres créances clients	UX	353 331		353 331						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	184 700		184 700					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 894		1 894					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	71 855		71 855						
	Debiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	124 034		124 034						
	Charges constatées d'avance	VS	1 279		1 279						
	TOTAUX		VT	740 741	VU	740 741	VV				
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VII									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	20 826		20 826						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	16 926		16 926						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	75 862		75 862						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 275		2 275						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	241 383		241 383						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 758		3 758						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	200 000		200 000						
TOTAUX		VY	561 030	VZ	561 030						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT